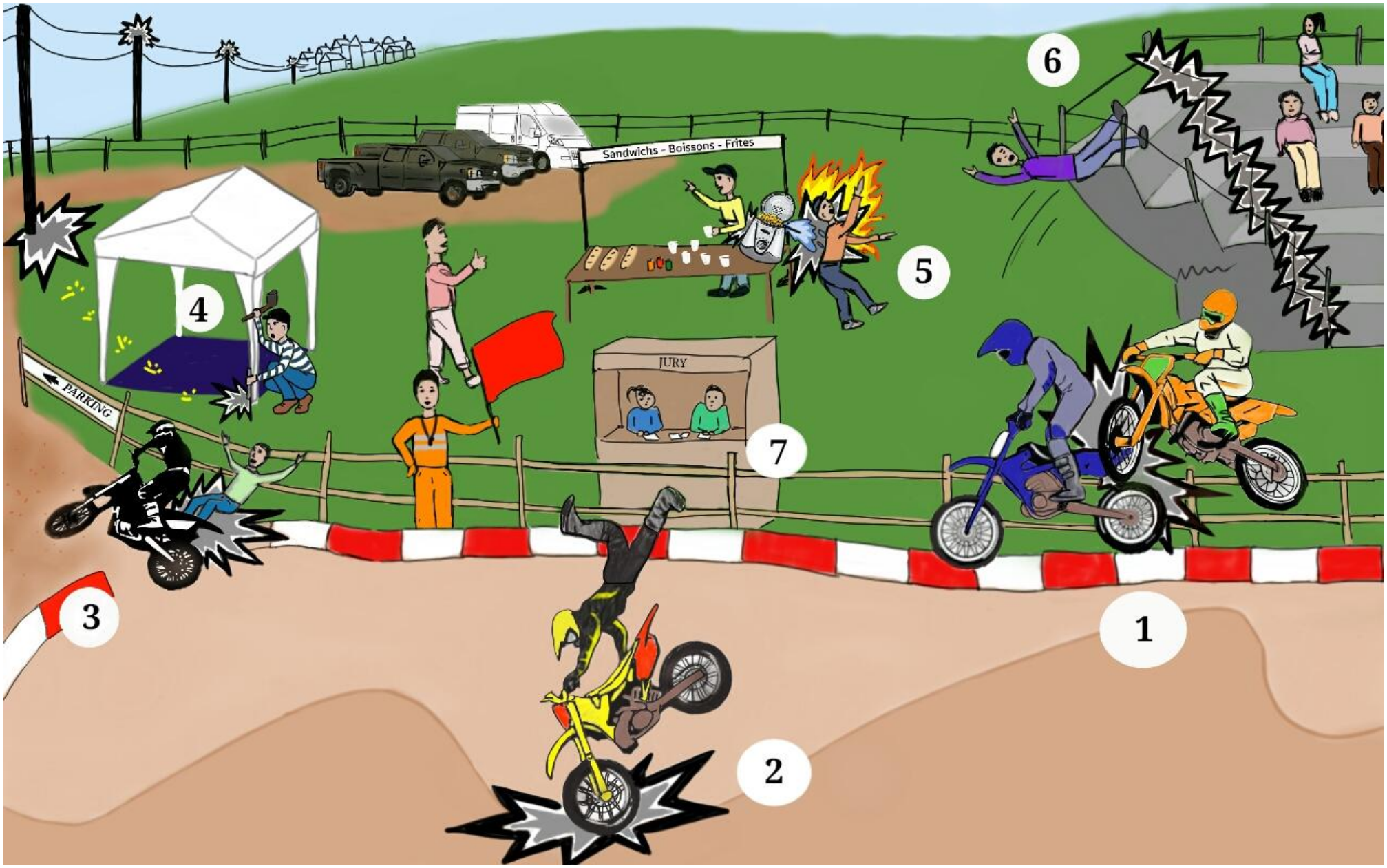
Sandwichs - Boissons - Frites
JURY
PARKING
1
2
3
4
5
6
7

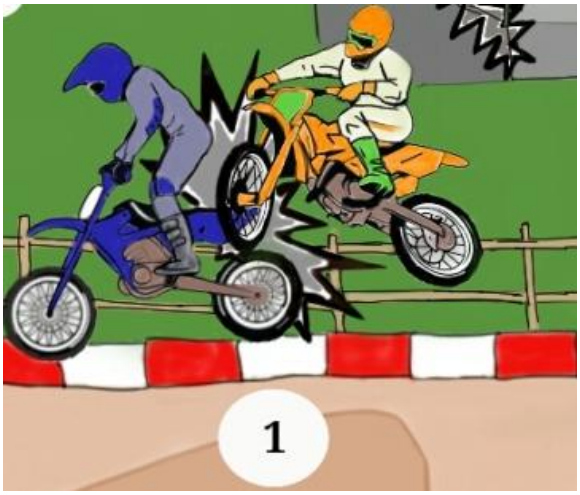

① Deux participants se percutent. Il s'agit d'un cas de responsabilité civile entre 2 pratiquants. Des dommages corporels peuvent être constatés. La garantie AMSRé/ALLIANZ du contrat VTM/APAC peut être mise en œuvre.

② Un participant chute lourdement derrière une bosse. Il s'agit d'un cas de responsabilité civile organisateur au regard de son obligation de sécurité. Des dommages corporels peuvent être constatés. La garantie AMSRé/ALLIANZ du contrat VTM/APAC peut être mise en œuvre.

③ Un participant heurte une personne en bord de piste. Il s'agit d'un cas de responsabilité civile. Des dommages corporels peuvent être constatés. La garantie AMSRé/ALLIANZ du contrat VTM/APAC peut être mise en œuvre.

④ Un membre de l'organisation plante un pieu en installant une tente, atteignant une ligne à haute tension causant une coupure de courant aux habitants du village voisin et à ses commerçants qui connaissent des pertes d'exploitation. Il s'agit d'un cas de responsabilité civile dans le cadre de l'organisation de la manifestation. Des dommages matériels et immatériels peuvent être constatés. La garantie MAIF/APAC du contrat VTM/APAC peut être mise en œuvre.

⑤ Le responsable de la buvette renverse de l'huile bouillante sur un spectateur. Il s'agit d'un cas de responsabilité civile du fait d'un membre de l'association dans le cadre de l'organisation de la manifestation. Des dommages corporels peuvent être constatés. La garantie MAIF/APAC du contrat VTM/APAC peut être mise en œuvre.

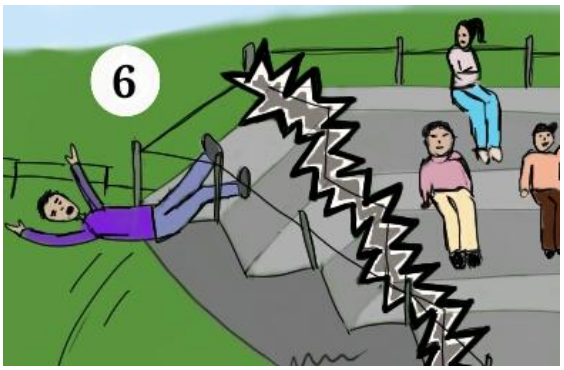

⑥ La tribune de la manifestation s'écroule et des spectateurs chutent. Il s'agit d'un cas de responsabilité civile de l'association organisatrice qui a monté la tribune avec le soutien de ses membres. Des dommages corporels et matériels peuvent être constatés. La garantie MAIF /APAC du contrat VTM/APAC peut être mise en œuvre.

⑦ Le président du jury et de l'association font l'objet de contestations pour ne pas avoir laissé participer un concurrent, pour un classement litigieux, pour une gestion approximative des fonds de cette manifestation, des exposants, des partenaires, des sponsors. Il peut s'agir de cas de responsabilité civile contractuelle, de responsabilité civile des mandataires